



## INTERNET / INCESTE – Pédopornographie : l'inceste filmé

© Dossier Sylvia Bréger- 2011

### Sommaire

- 1 Introduction
- 2 Etat des lieux de la pédopornographie juvénile
- 3 Différencier pédophilie et inceste
- 4 Pédopornographie : incitatrice de passage à l'acte ?
- 5 La production pédopornographique incestueuse
- 6 Conclusion

Lire l'article sur le site du Journal International de Victimologie du Québec : [cliquez-ici](#)

### Résumé du dossier

Depuis plusieurs années, l'essor de la pédopornographie sur Internet n'a cessé de progresser. Les protagonistes de cette criminalité sans frontière produisent de plus en plus de photos et vidéos avec des victimes dont la moyenne d'âge est de plus en plus basse. Lorsque l'on évoque la pornographie infantile, nous avons tendance à penser que ce sont les mafias organisées qui alimentent le réseau mais force est de constater que l'un des acteurs de cette délinquance est bien souvent un proche de la victime, généralement issu de la même famille, dont l'infraction se multiplie en plusieurs points : passage à l'acte – production – diffusion, avec parfois arrangement financier.

## 1- Introduction

L'arrivée d'Internet au sein de nos foyers a radicalement changé notre mode de vie en matière de communication et d'information. A une époque où le gain de temps est une valeur inestimable, le web nous a rapidement permis d'obtenir ce que nous souhaitons, sans avoir à nous déplacer. Mais les achats, les nouvelles, les jeux et les rencontres en ligne, n'ont pas été les seuls attraits du Net : la sexualité a trouvé une place de choix dans ces univers virtuels. Publicités, spamming et sites pornographiques sont les plaques tournantes de la toile. Cette pornographie s'est déclinée sous plusieurs formes : bondage – sadomasochisme – échangeisme mais aussi zoophilie et pédophilie.

La pornographie infantile ne fait pas état que de tourisme sexuel filmé ou photographié par les pédophiles eux-mêmes : les mineurs, au sein de leur foyer, sont parfois les victimes de leur propre famille.



---

*Lorsque l'on évoque la pornographie infantile, nous avons tendance à penser que ce sont les mafias organisées qui alimentent le réseau mais force est de constater que l'un des acteurs de cette délinquance est bien souvent un proche de la victime*

---

## 2- Etat des lieux de la pédopornographie juvénile

Avant l'arrivée d'Internet, il était difficile d'arrêter les individus qui consultaient des revues ou vidéos pédopornographiques et encore plus d'identifier les pédosexuels passant à l'acte sur des enfants. Il fallait connaître le « circuit » pour acheter ces documents qui, à l'époque, se vendaient sous le manteau. Du côté des producteurs, la difficulté résidait dans la fabrication de ces photos ou vidéos qui nécessitait le tirage de la pellicule via un laboratoire spécialisé. L'intervention d'une tierce personne augmentait le risque d'une éventuelle dénonciation. Par la suite, l'arrivée des caméras vidéos et du magnétoscope ont permis aux producteurs de réaliser eux-mêmes leurs propres montages sans passer par un spécialiste.

Aujourd'hui, le web permet à ces mêmes producteurs de faire connaître leurs réalisations sur certains sites, mais surtout de rentrer en contact avec des clients attirés par des mineurs, à travers des forums dédiés à la pédophilie, des canaux de discussion IRC et les plateformes de téléchargement peer-to-peer. Mais retenons aussi qu'Internet permet l'identification de ces amateurs de fichiers pédopornographiques et également des violeurs d'enfants, ce qui était très complexe avant cette technologie.

Ainsi, différents profils prolifèrent dans le vaste réseau de la pédopornographie et il convient d'expliquer qui sont ces moteurs de l'ombre qui agissent et produisent l'exploitation des mineurs :

**Les consommateurs :** ce sont eux qui visitent les sites « pédophiles » et qui téléchargent, échangent ou achètent des fichiers illégaux. Que ce soit à la maison ou sur leur lieu de travail, les consommateurs visualisent et/ou enregistrent photos et vidéos à caractère pédophile dans le but de découvrir quelque chose de « nouveau » ou d'alimenter leurs fantasmes.



Au tout début d'Internet, tomber plus ou moins facilement, voir même par hasard sur ce genre de document n'était pas rare car les distributeurs de fichiers pédopornographiques exploitaient ces images et ces vidéos avec une prudence relative.

A l'époque, même si l'infraction existait déjà, le sujet n'était pas révélé au grand jour et n'avait donc pas la surveillance que l'on connaît actuellement. Aujourd'hui, les producteurs et les distributeurs sont d'une extrême vigilance et sécurisent grandement leur marché. Visualiser une photo ou une vidéo pédophile par accident relève souvent de l'impensable.

Quant au profil du consommateur, celui-ci est large : de l'ouvrier au chef d'entreprise, en passant par des hommes mariés et pères de famille jusqu'aux mineurs qui sont de plus en plus nombreux à consommer ces types de fichiers. Les femmes, quant à elles, sont quasi-inexistantes dans les statistiques concernant les arrestations pour du téléchargement ou de la consommation de documents pédopornographiques. En revanche, les chiffres augmentent au niveau de l'incarcération des femmes pour des agressions sexuelles sur mineurs.

Les consommateurs visualisent de la pornographie infantine, mais tous ne passent pas pour autant à l'acte, cependant, parmi tous les instigateurs de la pédopornographie, c'est dans ce groupe que se fait la majorité des arrestations.

**Les collectionneurs :** ils ont une attirance clairement avérée pour les mineurs. Cette fascination les entraîne à surfer longuement sur le Net afin de trouver des images rares et récentes pour alimenter leur collection. Le tout est classé par ordre sur plusieurs disques durs, DVD ou clés USB. Il peut également arriver que les collectionneurs entrent en contact avec des mineurs via Internet et leur demandent de se déshabiller devant leur webcam. La vidéo est enregistrée, classée mais peut aussi être diffusée sur le réseau. Ce type de personnalité qui a conscience de sa déviance, peut être amené à passer à l'acte sur les enfants environnants. Bien plus prudents que les consommateurs, les collectionneurs restent cependant le deuxième groupe le plus souvent interpellé dans le marché de la pédopornographie.

**Les producteurs :** Les producteurs sont ceux qui produisent photos et vidéos soit à une grande échelle mondiale, soit à titre personnel. Il existe 3 catégories de producteurs. La première concerne le producteur qui n'est pas pédophile mais qui agit pour de l'argent. La seconde, le producteur pédophile qui réalise ses fantasmes en mêlant l'appât du gain. Leurs victimes : des enfants rencontrés lors de tourisme sexuel, des jeunes manipulés, achetés, enlevés ou rencontrés via Internet. La troisième, le producteur incestueux qui se filme ou filme les enfants de sa famille pour sa collection personnelle mais parfois aussi pour faire des échanges sur les réseaux pédophiles. Les producteurs qui s'avèrent être moins performants en matière technique que le profil qui suit, mais plus prudents que leurs prédécesseurs, sont parfois entendus et condamnés avec des circonstances aggravantes lorsque l'auteur des faits est une personne ayant autorité sur l'enfant.

**Les distributeurs :** ce dernier profil est celui qui réalise des profits avec le marché de la pédopornographie en ligne. Visant la pointe de l'innovation technologique, les distributeurs se regroupent entre spécialistes du piratage (hackers), administrateurs réseaux et webmasters. Ils ouvrent des sites ultra-sécurisés dont la durée de vie n'excède pas quelques heures, actionnent un réseau parallèle à celui du réseau Internet afin de rediriger leurs clients vers des serveurs hébergeant des contenus pédophiles. Une technologie qui ne laisse aucune trace, qui détruit des preuves potentielles et contre laquelle aucun filtrage ne peut venir à bout. La grande majorité des distributeurs n'ont pas d'attirance sexuelle pour les mineurs car seuls les revenus financiers intéressent ce type de profil. Cette mafia hautement organisée n'aboutit pratiquement à aucune arrestation.

### 3- Différencier pédophilie et inceste

Pédophilie et inceste sont souvent assimilés l'un à l'autre alors que les caractéristiques sont très différentes. Le pédophile est sexuellement attiré par des mineurs de moins de 13 ans, des enfants qui ne sont donc pas encore formés. Il passe à l'acte sur des victimes environnantes (des voisins, dans son travail ou encore lors de tourisme sexuel.) Son attirance pédophilique peut être primaire avec une préférence qui ne se concentre que vers des mineurs de façon constante, ou bien secondaire avec un attrait sexuel épisodique pour des enfants. Il peut aussi arriver qu'un pédophile passe également à l'acte sur ses propres enfants et devienne alors un auteur incestueux.

L'incestueux agit au sein de sa cellule familiale et il est relativement rare que celui-ci agresse des enfants de l'extérieur. Le passage à l'acte incestueux peut se commettre sur des jeunes en bas-âge mais aussi sur des adolescent(e)s voire de jeunes adultes. Dans les agressions incestueuses nous parlerons davantage de « perversion de liens », où se mêlent pouvoir de vie et de mort sur l'enfant de la famille, fusion relationnelle et l'abus narcissique. Pour les actes pédophiles, nous parlerons plus de « perversion sexuelle » où l'enfant est « chosifié » afin de satisfaire le scénario immuable du pédophile.

Sur Internet, pédophiles et incestueux se croisent et échangent récits, photos et vidéos.

### 4- Pédopornographie : incitatrice de passage à l'acte ?

*Ce sujet fortement controversé d'un spécialiste à l'autre complexifie lourdement les réponses à apporter*

Ce sujet fortement controversé d'un spécialiste à l'autre complexifie lourdement les réponses à apporter. Lors d'arrestations de pédosexuels ou d'incestueux ayant agressé des enfants, la plupart des perquisitions permettent de retrouver du matériel pédopornographique à leurs domiciles. Ainsi, certains rapports rédigés à partir d'aveux de pédophiles laissent entrevoir deux utilisations différentes de la pédopornographie :

1- les passages à l'acte d'une catégorie d'agresseurs seraient conditionnés par la visualisation de ces fichiers pédophiles qui semble essentielle pour l'alimentation de leurs scénarios criminels.

2- l'autre catégorie se protégerait du véritable passage à l'acte en visionnant ces photos et vidéos qui agiraient sur eux comme un « dérivatif »

Pour la première catégorie, il faut se méfier du discours tenu sur la consommation de fichiers pédophiles dont certains pédosexuels et incestueux attribuent toute la faute à ces vidéos et photos en cas de passage à l'acte. C'est une façon de se déresponsabiliser des gestes qui ont été posés sur les victimes. Dans le deuxième cas de figure, bon nombre de cyberpédophiles pensent que visualiser l'agression ne fait pas d'eux de véritables agresseurs. Pourtant, ils participent malgré tout à l'essor de ces réseaux pédophiles qui, pour répondre à la demande, vont continuer à exploiter des mineurs de plus en plus jeunes et de façon encore plus violente.

Afin de mieux comprendre quel peut être l'impact de la pornographie enfantine sur un adulte ayant un penchant pédophilique, prenons l'exemple de cet individu adulte, père de deux enfants. Il se sait attiré par des mineurs depuis déjà longtemps, mais n'est jamais passé à l'acte que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de sa famille. Il visite quelques forums pédophiles où chacun parle de son attirance pour les enfants. Ces visites ont pour effet d'apaiser cette personne qui se sent moins seule dans son affinité pour les mineurs. Par la suite, il avoue être entré en contact avec certains pédophiles. Au fur et à mesure de leurs échanges, ce père de famille qui, jusqu'ici, se nourrissait des histoires des autres, accepte de recevoir des photos puis des vidéos pédopornographiques. La visualisation des documents pédopornographiques entraîne plusieurs phases chez cet individu :

- Phase 1 : stimulation sexuelle qui s'avère être source de plaisirs.

- Phase 2 : l'individu s'interroge sur son ressenti et essaye de se sevrer contre ces sites ou fichiers illégaux parce que la morale l'interdit, par crainte d'être repéré et pour protéger sa famille.
- Phase 3 : lors d'une période de frustration, le sujet retourne dans ces espaces virtuels interdits. A ce stade, il trouve toujours une justification qui arrive à le convaincre que son obsession n'est pas anormale et que celle-ci est partagée par de très nombreuses personnes.
- Phase 4 : début de la dépendance, la visualisation des fichiers pédopornographiques devient compulsive et le sujet s'en sert pour calmer l'accumulation des tensions.
- Phase 5 : les fantasmes deviennent récurrents et s'immiscent dans les rêves puis dans la vie quotidienne.
- Phase 6 : les pulsions deviennent difficilement contrôlables.

**Jusque-là, l'individu ne parlait pas de ses enfants aux autres membres du groupe, mais l'approbation collective sur l'attirance sexuelle envers les mineurs et la visualisation des fichiers pédopornographiques auraient précipité le sujet dans son escalade criminelle**

D'après ses dires, la consommation du début lui sert de soupape contre le passage à l'acte sur ses propres enfants. Par la suite, cette consommation devenue pulsionnelle transforme sa relation avec sa famille. Le sujet commence à parler de ses enfants sur les forums pédophiles, y compris à travers des messages privés. Jusque-là, l'individu ne parlait pas de ses enfants aux autres membres du groupe, mais l'approbation collective sur l'attirance sexuelle envers les mineurs et la visualisation des fichiers pédopornographiques auraient précipité le sujet dans son escalade criminelle.

Lors du couché, ce dernier commence à montrer des images pédophiles à ses deux fils de 12 et 9 ans, séparément. A ce moment-là, ce père de famille explique qu'il a souhaité partager ces photos avec des personnes « proches » de lui afin de se sentir moins seul. Devant la suspicion engendrée, le sujet se reprend et avoue avoir montré ces documents pour faire croire à ses fils que ces comportements sexuels étaient normaux. Il suggère également à ses deux garçons de bien vouloir réfléchir à l'idée de « s'amuser en faisant pareil » que ce qui est vu sur les photos.

S'en sont suivis des attouchements sur les deux enfants, sans qu'aucun des deux ne sache que l'autre était également victime. Puis c'est à 13 ans pour l'aîné et 12 ans pour le plus jeune, que les viols ont commencé. Le support pédopornographique est utilisé durant les agressions, notamment pour photographier les deux garçons. Cependant, l'individu n'a pas fait d'échanges de photos avec ses contacts pédophiles car ce dernier ne veut pas « exhiber ses propres enfants à la vue de personnes qu'il ne connaît pas, ni les exposer à un danger éventuel » et préfère garder cette collection à sa seule intention.

Durant les périodes d'attouchements et de viols, le père incestueux continue à visualiser des fichiers à caractère pédophile avec d'autres enfants plus jeunes, car il se dit dépendant de ces représentations pornographiques et incapable de s'arrêter seul. Il emmène clés USB et DVD au travail afin d'alimenter ses fantasmes durant la journée.

L'individu est arrêté suite à un grand volume de téléchargements de vidéos pédophiles et emprisonné pour les faits de viols avec circonstances aggravantes.

Pendant et après sa sortie de prison, il entame une psychothérapie durant laquelle il incrimine fortement le visionnement de tels films et images à caractère pédophile. Il se sait responsable des actes commis contre ses deux fils mais pense qu'il aurait pu continuer à se contrôler sans aucune difficulté sans ce support pornographique et si il n'y avait pas eu l'approbation des membres du forum pédophile fréquenté à l'époque des faits.

Bien sûr, un tel discours doit être pris avec précaution.

## 5- La production pédopornographique incestueuse

Ces protagonistes de la pornographie infantine qui résident donc dans le noyau familial, peuvent agir de différentes façons avec les enfants de la famille :

- profils qui photographient / filment les mineurs dans des situations dites « banales » (à la plage, au bord de la piscine, etc...). Visualisation de ces images qu'ils ne partagent avec personne, avec pour objectif, l'alimentation des fantasmes. Passages à l'acte modérés.
- profils qui consomment des documents pédopornographiques (à caractère incestueux ou non). Passages à l'acte assez fréquents sur les enfants de l'entourage et/ou sur des victimes extérieures au noyau familial.
- profils qui ne consomment que les fichiers réalisés par leurs soins en évitant soigneusement la visualisation ou le téléchargement sur Internet, par crainte d'être surveillés et interpellés. Passages à l'acte très fréquents.

- profils qui consomment, réalisent et échangent de la pédopornographie : passages à l'acte très fréquents.

Restent les profils d'individus qui se sentent attirés par les mineurs et qui, durant leur thérapie, indiquent qu'ils ne visualisent et ne produisent pas de documents à caractère pédophile ou incestueux et ne passent pas à l'acte.

Ceux qui expliquent qu'ils n'ont jamais vu ni produit de fichiers pédopornographiques, mais passent cependant à l'acte sur les enfants de leurs familles.

Et les profils qui révèlent acheter et consommer des photos et vidéos de viols d'enfants pour éviter le passage à l'acte.

Les principaux auteurs de ces crimes qui n'ont rien de virtuel, sont généralement :

- les parents biologiques (rappelons que les femmes sont en minorité en ce qui concerne la consommation et la réalisation de fichiers pédophiles et/ou incestueux)
- le frère et beaucoup plus rarement, la sœur
- le beau-père / belle-mère
- les grands-parents
- les oncles / tantes
- les cousins / cousines

Les victimes de la pornographie incestueuse sont souvent très jeunes (nouveaux-nés) et peut s'étendre jusqu'à l'adolescence.

Mais avec la webcam, les appareils photos numériques mais aussi les téléphones portables qui possèdent ces deux fonctions, nous sommes de plus en plus confrontés à un nouveau type d'exploiteur d'enfants : le mineur lui-même. Ce type de profil est assez répandu, quelle que soit la vie socio-économique du sujet. Il filme et/ou photographie lui-même les enfants de la famille (frère, sœur, demi-frère, demi-sœur, cousin(e)) ou des jeunes extérieurs à son entourage familial (élève de son école, voisin(e), enfant qu'il ne connaît pas.)

Le profil mineur filme sa victime et s'en sert dans plusieurs buts :

- revend les clichés ou les films sur Internet.
- diffuse et/ou échange et/ou vend les fichiers à d'autres jeunes, soit au sein de son groupe, soit au sein de l'école.
- fait du chantage pour obtenir de l'enfant ou de l'adolescent(e) tout ce qu'il désire : en échange la vidéo ou les photos ne seront pas diffusées.
- diffuse les photos ou les vidéos de la victime pour se vanter ou encore par esprit de vengeance, pour l'humilier ou la contrôler.
- parce que son agresseur adulte lui intime l'ordre d'enregistrer des agressions sur un autre mineur de la famille.
- reproduit ce qu'il a lui-même connu étant plus jeune.

L'une de ces pratiques s'appelle « le happy-slapping » (agressions filmées via le téléphone mobile et diffusées sur Internet et sur les autres portables) : ces délits et crimes sont extrêmement fréquents dans les établissements scolaires et ce, dès le collège.

Terminons sur le fait que l'inceste filmé et photographié à un public bien plus important qu'on ne le croit et qui sévit sur Internet, y compris sur des forums traditionnels de santé, ouverts à tous les internautes. Dans la rubrique « sexualité » de ces espaces de discussions, certains posteurs expriment le souhait de trouver des vidéos incestueuses mais qui ne concerneraient que des adultes. La demande de ce marché existe bel et bien et dans la plupart des sites pornographiques, il y a souvent une partie « inceste » où les vidéos sont tournées avec des acteurs qui n'ont aucun lien de parenté.

Certains consommateurs de ce type de films ont avoué être parfois « lassés » de n'y voir « que » de simples comédiens et auraient effectué du téléchargement illicite afin de satisfaire une « curiosité morbide » en visualisant des vidéos amateurs incluant notamment des enfants en bas âge. Ces internautes disent avoir été très « choqués » par ces images où figurent des mineurs d'âge, et expliquent n'avoir voulu trouver que des productions amateurs n'incluant que des adultes consentants et issus de la même famille.

Ce marché ayant un public de plus en plus demandeur, certains membres de même famille vivant dans des régions d'Amérique du Sud, auraient été victimes d'enlèvements par des groupuscules mafieux et auraient été forcés d'avoir des rapports sexuels entre eux si ils souhaitaient garder la vie sauve. Ces viols seraient filmés et revendus, notamment par le biais d'Internet.

## 6- Conclusion



**Des réseaux bien organisés ont mis en place des innovations technologiques qui ne permettront plus d'identifier les pédophiles**

A ce jour, nos gouvernements souhaitent « enrayer » la pédopornographie par le biais d'un filtrage passant par le blocage des sites à caractère pédophile. Même si empêcher l'accès à ces images est bien sûr une proposition primordiale, il n'en demeure pas moins qu'il faut analyser toute l'étendue d'un tel filtrage : les cyberpédophiles, qu'ils soient incestueux ou non, avaient déjà pensé à cette éventualité avant les gouvernements eux-mêmes, et ont donc pu préparer le terrain d'un point de vue technique. Le filtrage seul ne suffira donc pas.

Des réseaux bien organisés ont mis en place des innovations technologiques qui ne permettront plus d'identifier les consommateurs, les producteurs ni les distributeurs. Les pédophiles et les incestueux auront accès à des réseaux parallèles qui leur offriront une sécurité totale en terme d'échanges pédophiles et financiers et contre lesquels le filtrage proposé par les gouvernements, sera totalement impuissant.

Afin de lutter efficacement contre ce fléau concernant le viol d'enfants filmé puis diffusé et les victimisant par deux fois, il faut frapper à la source même du problème.

Aujourd'hui, seuls les consommateurs et les collectionneurs sont interpellés par les enquêteurs. Ces deux profils correspondent au bas de la « pyramide criminelle ». En revanche, les producteurs et surtout les distributeurs, sont rarement identifiés et donc arrêtés. Les vastes arrestations doivent aussi porter sur ces profils qui gèrent la pédopornographie sur tous ses aspects les plus sombres afin de protéger davantage les victimes des agresseurs intra et extra-familiaux.

Sylvia Bréger.

---

Ménard, R., Epelboin, F., Morton, T., Champeau, G., Recoupe, H., Pasquini, M., Zimmermann, J. (2010, janvier). Confession d'un pédophile, l'impossible filtrage du web.

[infos@criminonet.com](mailto:infos@criminonet.com) 